



RÈGLEMENT 10 KM UNICEF CONNECTE

Art. 1 : DATE ET NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

L'épreuve des 10 km de l'UNICEF connectés est une compétition virtuelle d'une distance de 10 kilomètres, à réaliser en marchant ou en courant en une seule fois, et n'importe où pourvu que le parcours choisi soit adapté et sûr.

- Courez (ou marchez) 10 km en une fois, sans pause et arrêtez votre chrono.
- Seules les activités effectuées entre le 01 mars et le 08 mars 2025 seront prises en compte.

Art. 2 : ORGANISATEURS

Les 10 km de l'UNICEF connecté est organisé par :

Light Lemon Agency

36 rue des Petits Champs, 75002 Paris

romane@lightlemonagency.com

Art. 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

A- Catégorie d'âge

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non, à partir de la catégorie minimale, nés en 2010 ou avant. Il est indiqué que les coureurs participant à la compétition sont sous leur propre et exclusive responsabilité.

B- Droit d'inscription

Tous les acteurs de cette épreuve s'engagent en s'inscrivant sur la plateforme Sports'N Connect dédiée aux inscriptions des 10 km de l'UNICEF Connecté.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du vendredi 13 décembre à partir de 00h01 jusqu'au samedi 8 mars à 12h.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Un pack d'inscription est proposé à 20€ TTC :

- Inscription au 10 km virtuel
- Classement live
- Participation aux tirages au sort parmi les finishers de la course pour gagner une dotation.

Ces montants d'inscription permettent de prendre en compte les coûts de gestion de la plateforme d'inscription, de la communication sur la course et l'amortissement du temps/homme consacré au projet. Sur les 20€ d'inscription, 16€ seront reversés à l'UNICEF. Possibilité est donnée de verser des dons additionnels lors de l'inscription.

C- Assurance

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. C'est une compétition en ligne, non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 10 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser cette course. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité.

Ils dégagent à l'organisateur **Light Lemon Agency** de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

Art. 4 : DONNEES D'ACTIVITES

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives au 10 km de l'UNICEF connecté à l'aide de leur dispositif numérique personnel. Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé.

Après avoir connecté son dispositif personnel de tracking avant l'événement, ces données d'activité seront automatiquement importées sur la plateforme du prestataire technique ce qui permettra la validation de la performance.

La présentation des temps du 10 km ne constitue pas un classement homologué par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme).

L'organisateur du 10 km de l'UNICEF connecté se réserve la possibilité de réaliser des contrôles, en partenariat avec la plateforme prestataire, sur les performances qui pourraient lui apparaître suspectes.

Dans ce cas, l'organisateur se réserve la possibilité de supprimer toute performance suspecte et de désinscrire le participant du classement général et du tirage au sort.

Art. 5 : LOTS

Les arrivants pourront gagner par tirage au sort des lots de nos partenaires. La liste des lots sera communiquée sur la page d'inscription au 10 km de l'UNICEF connecté.

Art. 6 : SECURITE & MEDICAL

La participation des 10 km de l'UNICEF connecté peut s'effectuer partout en France, dans le monde, de façon libre, dans le respect de l'utilisation des lieux en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée (code de la route notamment). Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser la distance dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

Art. 7 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

A. Classements

Il sera établi à minimum un classement scratch masculin et un classement scratch féminin.

Les coureurs recevront leur classement scratch et leur classement dans leur catégorie.

B- Récompenses

De nombreuses dotations récompenseront les vainqueurs et des participants tirés au sort.

C- Publication des résultats

Les résultats provisoires seront publiés sur la plateforme de notre partenaire technique Running Heroes et mis à jour tout au long de l'épreuve.

Les résultats définitifs et officiels seront publiés sur la landing page 10 km de l'UNICEF Connecté sur l'app ou le site de Running Heroes.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces supports en cas de motif légitime.

Art. 8 : EXCLUSION

Le 10 km de l'UNICEF Connecté est interdit à tous les engins à roue(s).

Art. 9 : DROIT À L'IMAGE

Par votre inscription aux 10km de l'UNICEF connecté, vous autorisez expressément Running Heroes, l'organisation, ainsi que ses ayants-droit (tels que les partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la course connectée en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus

à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 10 : DONNEES PERSONNELLES

Données collectées: En vous inscrivant au 10km de l'UNICEF Connecté, vous êtes amenés à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription. Ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité par Running Heroes. Running Heroes collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte le cas échéant ;
- Fournir les informations et les options choisies
- Lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des services proposés par Running Heroes.
- Envoyer des e-mails ou des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives au 10km de l'UNICEF connecté
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que nous vous communiquerons.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres événements partenaires qui pourraient vous intéresser
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services que nous proposons ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires du 10 km de l'UNICEF.
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
 - S'assurer de la bonne exécution du 10 km de l'UNICEF connecté grâce à notre « Brigade Antitriche »
- Vous informer de vos résultats.
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant la plateforme Running Heroes :

- Par mail à l'adresse hello@sportsnconnect.com

- Ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Sports'N Connect a 58 rue Maréchal Joffre, 13300, Salon de Provence

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48h -jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Art. 11 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le participant s'engage à ne pas abandonner de matériel, ou jeter de déchets sur la voie publique lors de l'épreuve.

Art. 12 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des performances ou d'annuler la session de running sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation de votre part, tous les frais d'inscriptions sont réservés à l'organisateur dont 50% des recettes seront reversées à l'UNICEF.

Article 13 – LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur à l'adresse suivante : romane@lightlemonagency.com

Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, préparée avec les noms et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Toute contestation devra être produite devant le tribunal compétent.

Art. 14 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement